

Métropole de Lyon**Stadier mutilé par un pétard : 50 000 € d'amende requis contre son employeur**

L'auteur du jet de l'engin pyrotechnique n'a jamais pu être identifié et inquiété par la justice. Seul l'ancien employeur a été jugé vendredi 18 septembre pour blessures involontaires dans le cadre du travail. Le délibéré sera connu dans un mois.

A mputation complète d'un index et partielle d'un pouce, douleurs résiduelles multiples, fort retentissement psychologique. La vie de Ludovic a basculé le 8 novembre 2015, au stade de Gerland (Lyon 7^e), lors du derby entre l'OL et l'ASSE. Un engin pyrotechnique, lancé dans le virage Nord, a explosé dans sa main gauche, alors que le stadier venait de la ramasser pour l'écarter des gradins durant le match de foot.

L'auteur des violences n'a jamais été identifié et inquiété par la justice. Le tribunal des affaires sociales de Lyon a reconnu fin 2019 la faute inexcusable de l'employeur, Prosecur sécurité, et la victime a été indemnisée. La société a depuis été rachetée par une entreprise de sécurité humaine. Ses dirigeants, qui n'étaient pas en fonction à l'époque, sont aujourd'hui inquiétés sur un plan pénal, pour blessures involontaires avec incapacité supérieure à trois mois (164 jours) dans le cadre du travail.

«Pas de consignes claires» ni formation

Une audience s'est tenue vendredi 18 septembre, au tribunal correctionnel de Lyon, où le parquet a requis 50 000 € d'amende contre la société. «On reproche un défaut de formation et un défaut de matériel, expose la procureure Laurie Lacoste. Cette pratique des fumigènes que des stadiers ramassent et jettent en bas du stade pour être mis dans un bac à sable ressort du dossier». À l'époque, «il n'y avait pas de consignes claires et cette pratique était tolérée. La victime ne fait pas la différence entre des fumigènes et des pétards parce qu'elle n'est pas formée. Prosecur n'avise pas l'Inspection du travail de ces blessures extrêmement graves.»



Maître Fourrey et son client, Ludovic, ancien stadier gravement blessé par un engin pyrotechnique lors d'un match de l'OL au stade de Gerland (Lyon 7^e) en novembre 2015.

Photo Jérôme Morin

«Toute la presse en a parlé, réagit l'avocat de la défense, Me Luciani. Dans ce dossier, il y a une victime mais faut-il qu'il y ait un coupable par substitution ? On viendrait dire que l'employeur est coupable de quelque chose alors qu'il n'a jamais fait l'objet d'investigations durant la procédure. Qu'est-ce qui prouve que c'est ce qu'il a ramassé qui l'a blessé ou autre chose envoyé en même temps ? Il s'est rapproché d'une bombe, mû par un bon sentiment. L'employeur a satisfait aux obligations de sécurité à l'époque.»

«J'ai toujours l'image de la détonation»

Certains stadiers étaient munis de gants anti-feu, inopérants dans le cas d'espèce selon la défense, mais pas Ludovic, qui aurait acheté lui-même une paire classique. «Personne ne m'a demandé ce soir-là de le faire [retirer l'engin pyrotechnique qu'il pensait être un fumigène], mais c'était ce qu'on faisait à chaque match, ce n'était pas une initiative», relate à la barre la victime, qui montre sa main mutilée.

Lors de ce derby, «tellement de supporters faisaient n'importe quoi. Les fumigènes et les pétards, on les a laissés faire. J'ai tout perdu. Je n'ai pas travaillé pendant

trois ans, j'ai eu beaucoup d'opérations. Dès que je vois du monde, je suis en difficulté. J'ai toujours l'image de la détonation», confie-t-il.

«Mon ancien employeur m'a mis la pression, en me disant de retirer ma plainte contre un chèque de 18 000 € et que je pourrai travailler à l'OL, ce qui n'a jamais été fait.» Cet accord transactionnel a été annulé par la justice, alors que le stadier était sous mesure de protection et n'aurait pas dû le signer sans l'aval de son curateur.

«Omerta au sein des Bad gones»

«Le comportement de son ancien employeur a été dégueulasse, s'émeut son avocat Me Fourrey. Il n'a pas fait preuve de zèle. Ramasser des fumigènes, c'était les consignes, pour ces soldats du feu sans formation ni équipements. Le jour où un imbécile a jeté une bombe agricole, il y a eu un drame. Le principal responsable n'est pas là. On aurait pu davantage investiguer pour le retrouver. Celui qui a lancé ce pétard dormira peut-être un peu moins bien en lisant le compte rendu de cette audience. Il règne une omerta au sein des Bad gones [un groupe de supporters de l'OL]. Ce qui s'est passé ce soir-là est gravissime.» La décision a été mise en délibéré au 15 octobre.

● Jérôme Morin

Satolas-et-Bonce**Cambriolages de casernes : des malfaiteurs mis en fuite par un pompier volontaire**

Les malfaiteurs seraient repartis les mains vides.

Photo Vincent Wales

Dans la nuit de jeudi 17 au vendredi 18 septembre, des malfaiteurs se sont introduits dans la caserne des sapeurs-pompiers de Satolas-et-Bonce. Alerté de l'intrusion par l'alarme, le chef de corps les a mis en fuite.

L es réveils en pleine nuit, c'est le lot quotidien des sapeurs-pompiers. Mais dans la nuit de jeudi 17 au vendredi 18 septembre, l'alerte parvenue jusqu'au chef de caserne de Satolas-et-Bonce était d'une tout autre nature : une alerte intrusion. Peu après 2 heures, le sapeur-pompier volontaire, sorti du sommeil, s'est rendu jusqu'à la caserne. Une fois arrivé devant celle-ci, située à la sortie de la commune, il a constaté la présence d'une Renault Clio stationnée devant le portail et aperçu qu'une porte de garage de la remise, où stationnent les engins, était ouverte. Il a alors interpellé l'individu, le visage dissimulé, resté au volant de la Clio et est parvenu à arracher son téléphone portable. Dans le même temps, deux individus sont sortis de la caserne,

vraisemblablement les mains vides. Ils se sont rapidement engouffrés dans la Clio qui a aussitôt démarré. Non sans avoir auparavant bousculé le pompier, pour récupérer le téléphone de leur complice resté faire le guet au volant.

Le sapeur-pompier a alors alerté les gendarmes. Peu de temps après sur les lieux, les enquêteurs ont procédé aux premières constatations. Selon les premières investigations, aucun vol n'a été commis. Cependant, les camions étaient ouverts. À l'évidence, les malfaiteurs étaient à la recherche de matériels sur lesquels ils entendaient faire main basse. Selon les premiers éléments, la Renault Clio des malfaiteurs mis en fuite était volée depuis le mois d'août.

Cette tentative de cambriolage s'inscrit dans une série de vols dans les casernes qui se sont multipliés au cours de l'été. Notamment dans le Rhône, l'Ain ou encore l'Isère. Un phénomène sériel qui inquiète grandement les sapeurs-pompiers et les élus.

● V. W.

Villeurbanne | Caluire-et-Cuire**Un corps repêché dans le Rhône**

Le corps d'un homme d'une quarantaine d'années a été sorti de l'eau vers 17 h 30, à proximité du pont Raymond-Poincaré, qui relie Villeurbanne et Caluire-et-Cuire, samedi 19 septembre. Ce sont les sapeurs-pompiers - 14 pompiers et cinq véhicules - qui ont repêché le corps sans vie du quadragénaire, sur la promenade du Bas Rhône.

Le Samu et les forces de l'ordre se sont également rendus sur place. La police a notamment déroulé des rubalises pour éloigner le public des

lieux. Une enquête devra déterminer les causes du décès.

Des hommes majoritairement retrouvés dans l'eau

Cet été, le Rhône est le théâtre de nombreux accidents. Au 15 août, on dénombrait déjà 12 noyades dans le département. Dont, de nombreuses noyades dans le fleuve qui le traverse. Il s'agissait, alors, de près de deux fois plus qu'en 2025. La plupart des victimes sont des hommes, âgés, pour la plupart, de 20 à 50 ans. Et l'été n'est pas fini.